

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ont présenté une communication sur la politique des pôles de compétitivité.

Les pôles de compétitivité constituent un nouveau levier de la politique économique. En décidant lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 de constituer des pôles de compétitivité d'envergure internationale, le Gouvernement a voulu encourager les projets communs aux entreprises, aux laboratoires de recherche et aux centres de formation pour accélérer le développement de l'économie de la connaissance.

En accompagnant les initiatives des acteurs économiques et scientifiques, les pôles de compétitivité permettront d'accroître la compétitivité de l'économie française et de renforcer l'attractivité du territoire national, contribuant à y ancrer les moteurs de la croissance et de l'emploi. En concentrant les actions de l'État, ces pôles vont dessiner une nouvelle carte de notre économie.

L'Agence de l'innovation industrielle et OSEO (issu du rapprochement de l'ANVAR et de la BDPME) offrent des financements dont les projets de pôles de compétitivité pourront bénéficier. De même, ces projets pourront répondre aux propositions de financement de l'Agence nationale de la recherche créée au début de l'année 2005.

Le grand nombre de candidatures déposées (105) démontre la réalité de la dynamique de coopération suscitée par l'appel à projets « pôles de compétitivité » avec près d'un quart de projets interrégionaux. C'est aussi le signe d'une confiance retrouvée pour construire des projets pour l'avenir.

Le processus d'analyse des candidatures va se poursuivre conformément au calendrier annoncé : le groupe des personnalités qualifiées constitué de trente personnalités issues du monde de l'industrie, de la recherche et de la finance, qui constitue le troisième niveau d'évaluation, s'attachera notamment à évaluer la dimension internationale des projets pour permettre au Gouvernement de désigner d'ici l'été les pôles de compétitivité à l'occasion d'un CIADT.

Il apparaît à ce stade de l'analyse que nombre de candidatures présentent des dynamiques fondées sur une coopération industrie-recherche-formation, sans présenter toutefois la dimension internationale qui distingue les pôles de compétitivité. Ces dynamiques doivent être accompagnées car elles représentent des moteurs de l'économie et de l'emploi régionaux voire nationaux. Les modalités spécifiques d'accompagnement de ces « pôles d'excellence », précisées lors du CIADT de l'été 2005, seront fondées sur une approche partenariale avec les collectivités locales et formalisées dans un cadre contractuel entre l'État, ces collectivités et les partenaires ; chaque projet précisera ses objectifs, ses moyens et ses modalités d'accompagnement financier.

2.-

Le Gouvernement met ainsi en œuvre sa stratégie en faveur de la compétitivité économique, répondant aux objectifs fixés par les sommets européens de Lisbonne et Göteborg et réaffirmés au Conseil européen de Bruxelles les 22 et 23 mars derniers. Il place la recherche et l'innovation au centre de la stratégie de croissance et d'emploi de l'Europe.